2020 : version 10.2 spéciale déconfinement (juin)

- 1. Réinitialisation possible des identifiants portail même en cas d'adresse mail partagée
- 2. Choix du site de quarantaine pour un exemplaire à transférer
- 3. Signalement du type d'envoi lors de l'attribution
- 4. Amélioration de la succession des messages à afficher au retour

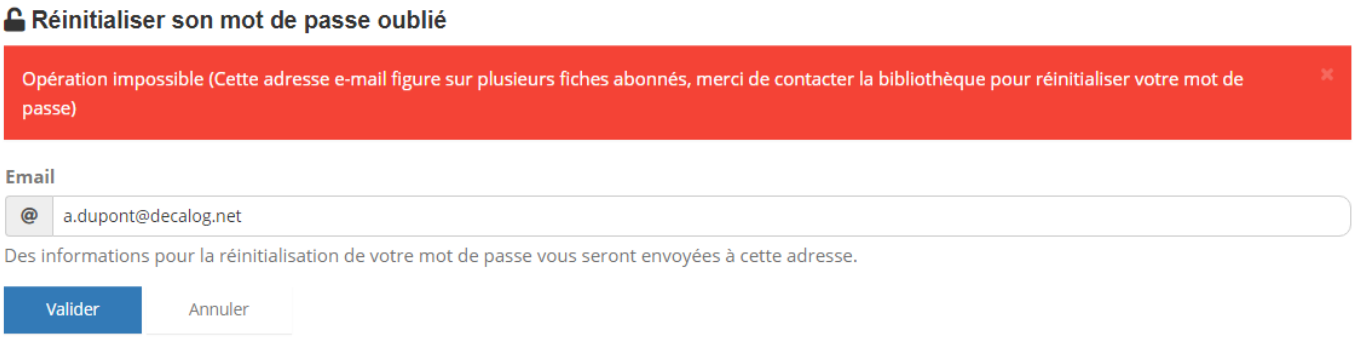
1. Réinitialisation possible des identifiants portail même en cas d'adresse mail partagée

Fonctionnalité mise à disposition le **lundi 29 juin**.

Quel que soit le portail utilisé (Decalog PORTAIL Pro/Essentiel, Opac3d, e-Sézhame, Decalog PORTAIL Intégral, etc.), c'est Decalog SIGB qui gère les identifiants de connexion des abonnés au portail (envoi, réinitialisation, etc.).

De ce fait, une évolution a été réalisée côté SIGB pour permettre que la demande de réinitialisation d'un mot de passe abonné depuis les portails soit autorisée même en cas d'adresse mail partagée, ce qui permet aux usagers d'être plus autonomes sur le portail et de faciliter l'accès à leurs comptes pour utiliser les services en ligne (réservation notamment).

Avant cette évolution, toute demande de réintialisation d'un mot de passe était impossible lorsque l'adresse mail était partagée (exemple ci-dessous pour une réinitialisation demandée sur Decalog PORTAIL Pro/Essentiel) :

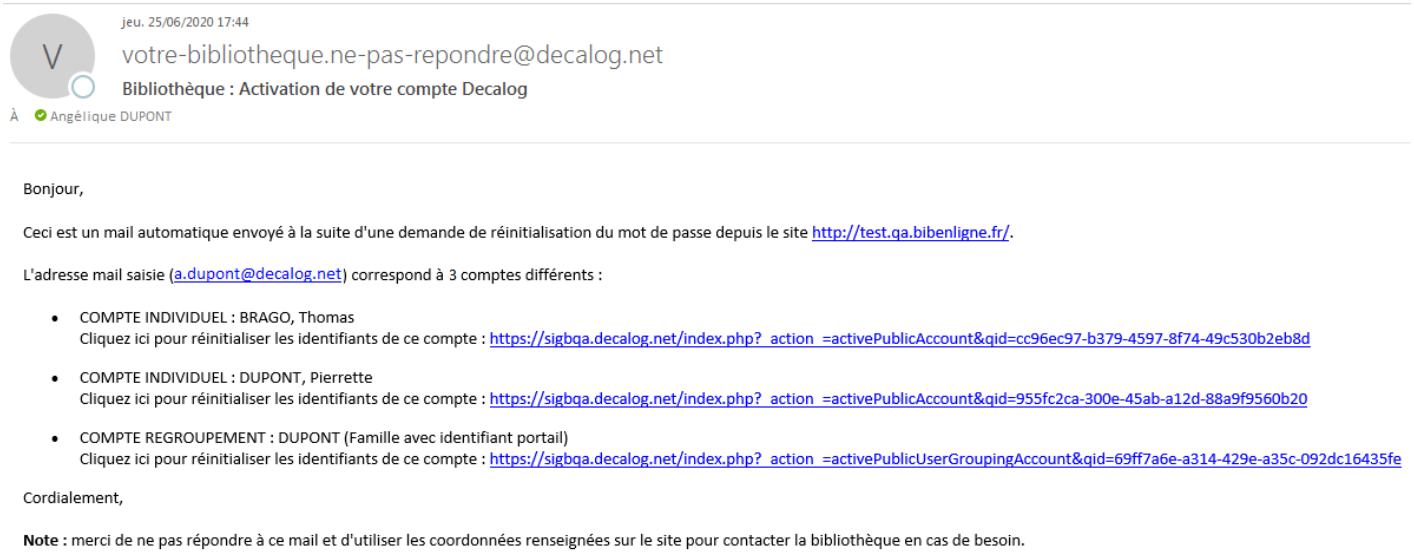


Désormais, il est possible pour un abonné (ou un regroupement) de réinitialiser son mot de passe de manière autonome depuis le portail :

- Si l'adresse mail qu'il renseigne pour la réinitialisation n'est utilisée que sur un compte abonné, alors il recevra, comme auparavant, le mail d'activation du compte qui lui

permettra de récupérer des identifiants (mail d'activation consultable dans Paramètres > onglet Modèles de documents > bloc Mail d'activation du compte abonné > ligne Télécharger le modèle existant > bouton Tester).

- Si l'adresse mail qu'il renseigne pour la réinitialisation est partagée par plusieurs comptes abonnés ou regroupement, alors il recevra un mail spécifique (non paramétrable pour le moment), qui lui demandera de choisir quel compte il souhaite réinitialiser :



jeu. 25/06/2020 17:44

V votre-bibliotheque.ne-pas-repondre@decalog.net

Bibliothèque : Activation de votre compte Decalog

À Angélique DUPONT

Bonjour,

Ceci est un mail automatique envoyé à la suite d'une demande de réinitialisation du mot de passe depuis le site http://test.qa.bibenligne.fr/.

L'adresse mail saisie (a.dupont@decalog.net) correspond à 3 comptes différents :

- COMPTE INDIVIDUEL : BRAGO, Thomas
  Cliquez ici pour réinitialiser les identifiants de ce compte : https://sigbqa.decalog.net/index.php?_action_=activePublicAccount&qid=cc96ec97-b379-4597-8f74-49c530b2eb8d
- COMPTE INDIVIDUEL : DUPONT, Pierrette
  Cliquez ici pour réinitialiser les identifiants de ce compte : https://sigbqa.decalog.net/index.php?_action_=activePublicAccount&qid=955fc2ca-300e-45ab-a12d-88a9f9560b20
- COMPTE REGROUPEMENT : DUPONT (Famille avec identifiant portail)
  Cliquez ici pour réinitialiser les identifiants de ce compte : https://sigbqa.decalog.net/index.php?_action_=activePublicUserGroupingAccount&qid=69ff7a6e-a314-429e-a35c-092dc16435fe

Cordialement,

Note : merci de ne pas répondre à ce mail et d'utiliser les coordonnées renseignées sur le site pour contacter la bibliothèque en cas de besoin.

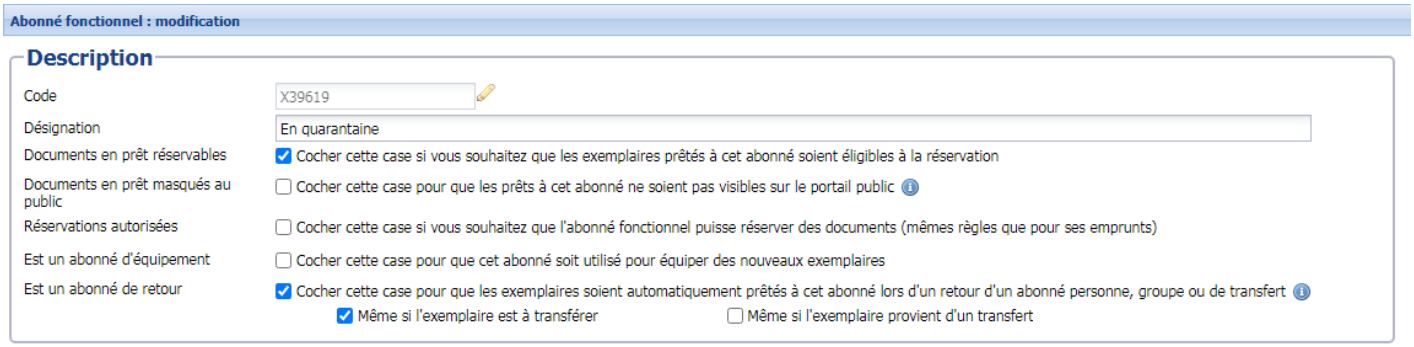
Pour rappel, le clic sur le lien d'activation (ou les liens d'activation) suppose d'être déconnecté au préalable de Decalog SIGB : si vous cliquez sur ce lien en étant connecté sur ce même poste à Decalog SIGB (situation impossible pour un abonné mais possible pour un bibliothécaire sur son poste de travail), le lien renverra vers une page "lien invalide". Pensez donc bien à vous déconnecter si vous souhaitez tester le bon fonctionnement du lien d'activation.

2. Choix du site de quarantaine pour un exemplaire à transférer

Fonctionnalité mise à disposition le **lundi 13 juillet**.

Le paramétrage ajouté dans la version 10.0 spéciale déconfinement pour permettre de prêter automatiquement à un abonné fonctionnel les documents retournés (gestion de la mise en quarantaine) a été affiné, **uniquement pour les réseaux de bibliothèques qui effectuent des transferts entre elles**.

Il permet ainsi aux réseaux de bibliothèques de pouvoir choisir si la mise en quarantaine est à faire avant ou après le transfert d'un document d'un site vers l'autre.



Ainsi, dans le cas où un abonné vient rendre un document (sur Site A) qui est réservé par un autre abonné sur un autre site (Site B) :

- **Si la case "Même si l'exemplaire est à transférer" est cochée** : le site de retour (Site A) prête automatiquement le document à l'abonné fonctionnel de quarantaine, en ignorant temporairement la réservation sur Site B, qui sera traitée lors du retour de cet abonné fonctionnel. La mise en quarantaine est donc effectuée avant le transfert du document vers l'autre site.
- **Si la case "Même si l'exemplaire est à transférer" est décochée** : le site de retour (Site A) attribue la réservation et le document est prêté à l'abonné fonctionnel de transfert vers Site B (ici, le document n'est donc pas mis en quarantaine, au profit de la réservation sur Site B, qui choisira ou non de le mettre en quarantaine lors de la réception).

Et dans le cas où un document a été transféré d'un autre site (Site A) pour une réservation et qu'il arrive sur le site de retrait attendu (Site B) :

- **Si la case "Même si l'exemplaire provient d'un transfert" est cochée** : le site de retrait de la réservation (Site B) prête automatiquement le document à l'abonné fonctionnel de quarantaine, en ignorant temporairement la réservation à attribuer, qui sera traitée lors du retour de cet abonné fonctionnel. La mise en quarantaine est donc effectuée après le transfert du document depuis l'autre site, et avant le prêt à l'abonné réservataire.
- **Si la case "Même si l'exemplaire provient d'un transfert" est décochée** : le site de retrait de la réservation (Site B) attribue le document qui lui a été transféré à l'abonné réservataire. On part donc du principe que la mise en quarantaine avait été faite par Site A avant le transfert.

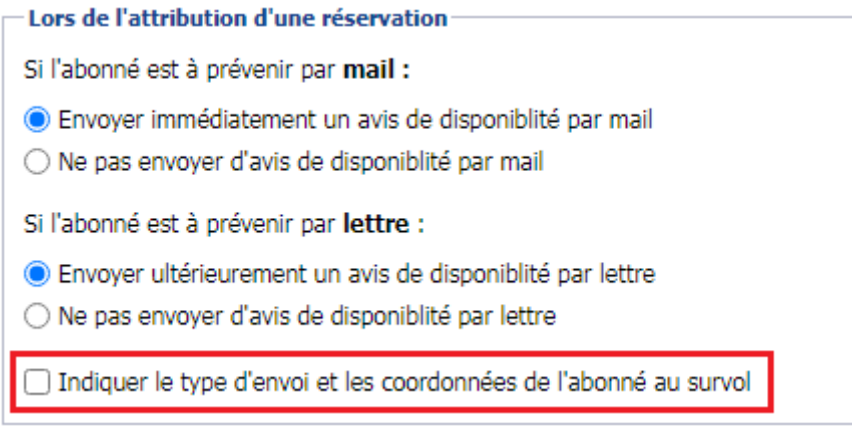
3. Signalement du type d'envoi lors de l'attribution

Fonctionnalité mise à disposition le **lundi 13 juillet**.

Un certain nombre d'évolutions ont déjà été réalisées dernièrement au niveau des attributions de réservations, pour faciliter la gestion liée à la mise en place de services de drive :

- Filtres et classements par abonné/regroupement dans l'attribution des réservations
- Prêt rapide de tous les documents attribués à l'abonné ou au regroupement
- Suspension possible des envois de mails relatifs aux réservations
- Signalement de la présence d'autres réservations attribuées pour l'abonné
- Possibilité de rechercher un abonné par son prénom, en prêt-retour mais aussi dans l'écran d'attribution des réservations

Cette liste de petites améliorations est ainsi complétée par la possibilité de signaler le type d'envoi lors d'une attribution de réservation. Cette option est activable à l'emplacement où l'on décide de la suspension ou non de l'envoi des mails/lettres pour chaque opération, qui a été complété par une petite case à cocher :

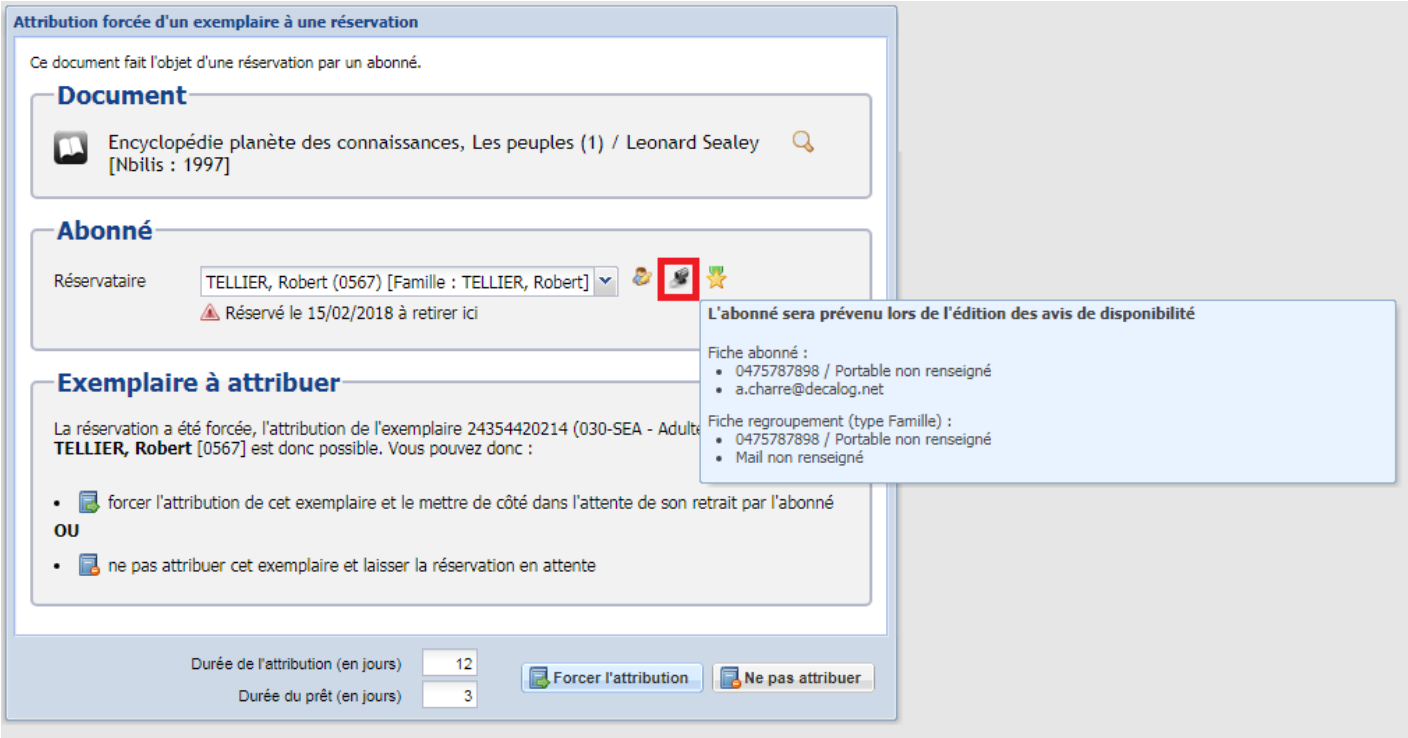


Une fois la case cochée, il est ainsi possible par le biais d'une petite icône informative au moment de l'attribution, de savoir comment l'abonné sera prévenu de la disponibilité de sa réservation :

- Par mail (envoyé automatiquement au moment du clic sur "Attribuer")
- Par lettre (à générer par le biais du traitement par lot accessible depuis Circulation > Réservations > Traitements par lot > Envoyer les avis de disponibilité)

- Non prévenu (la bibliothèque a fait le choix de suspendre les avis de réservation par mail ou lettre et doit gérer manuellement, généralement par téléphone, le fait de prévenir les abonnés)

Le survol de l'icône affiche ainsi les informations permettant de prévenir l'abonné (affichage des coordonnées de contact renseignées sur la fiche abonné et/ou la fiche regroupement).



Dans l'exemple ci-dessus, l'icône affichée est une boîte aux lettres, permettant de signaler que l'abonné (ou le regroupement avec lequel on communique) a un mode de communication par lettre. L'infobulle affichée au survol nous informe que l'abonné sera prévenu par lettre, lors de l'édition des avis de disponibilité (depuis Circulation > Réservations > Traitements par lot). Cette infobulle contient également les coordonnées de l'abonné en cas de besoin, coordonnées qui seront surtout utiles dans le cas où l'on a choisi de suspendre toute communication lettre ou mail, pour prévenir manuellement l'abonné de la disponibilité de sa réservation.

A noter que cette même fonctionnalité a été implémentée pour l'ajournement et la suppression de réservation (paramétrage à faire respectivement pour chaque bloc dans l'interface de suspension des envois).

4. Amélioration de la succession des messages à afficher au retour

Fonctionnalité mise à disposition le **lundi 13 juillet**.

Au retour d'un document, différents messages sont susceptibles d'être affichés :

- L'exemplaire est en nouveauté
- L'exemplaire possède un statut à afficher au retour
- L'exemplaire possède un piège à afficher au retour
- L'abonné chargé n'est pas celui qui a emprunté l'exemplaire que l'on est en train de rendre (dans le cas d'une restitution depuis l'onglet Prêts-Retours)
- L'exemplaire peut être attribué à une réservation
- L'exemplaire doit être transféré vers son site dépositaire (pour les réseaux de bibliothèques ayant défini des navettes de retour)
- Le retour de l'exemplaire provoque une dette ou interdiction de prêt (pour les bibliothèques ayant défini des règles de retard)

L'ordre dans lequel ces messages étaient affichés n'était pas optimal : on pouvait afficher en premier lieu le message sur la nouveauté (qui sert donc à isoler le document pour le ranger éventuellement sur le présentoir des nouveautés) puis en second lieu le message d'attribution à une réservation (rendant de ce fait l'affichage de la nouveauté inutile puisque le document n'était plus destiné à être rangé, mais à être mis de côté pour la réservation d'un abonné).

Les messages sont désormais classés en 4 catégories pour permettre une succession des messages affichés plus intelligente. On affiche ainsi les messages dans cet ordre :

- Messages propres au retour, à l'abonné ou l'exemplaire sans notion de de rangement post-retour (piège, mauvais emprunteur, dette ou interdiction au retour)
- Message suivant le retour indiquant un transfert
- Message suivant le retour indiquant une attribution
- Message suivant le retour indiquant un rangement en réserve ou sur le présentoir des nouveautés (statut ou nouveauté)